



SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025 à 18H00

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

15 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Mariel Martin Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
3 procurations	Romain Espinosa a donné pouvoir à Jean-Antoine Espinosa	Maeva Aubertin a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christine Rieu
5 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner Anne-Laure d'Alauzier	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Christelle AUBERTIN		
Délibération	08.10.03		
Objet :	Modification demande de subvention au titre du contrat Ambition Vaucluse 2023/2025 - Financement des phases 2 et 3 des travaux de réfection de l'église Saint-Michel et de la Chapelle d'Ancézune		
Rapporteur	Béatrice REHOR		
N° Acte	7.5.1		

Le Conseil départemental de Vaucluse, par délibération n°2022-492 du 18 novembre 2022 lançait une nouvelle phase contractuelle 2023-2025 « Contrat Vaucluse Ambition », anciennement dénommé « Contrat départemental de solidarité territoriale - CDST ».

Cette démarche départementale retranscrit une volonté forte de soutien à l'investissement local des communes dans leurs missions d'aménagement du territoire.

Une enveloppe globale de 263 400 euros est susceptible d'être allouée à la commune, dont au moins 20% devront concerner la transition écologique et énergétique.

Soucieuse de poursuivre ses engagements en faveur des travaux de restauration de l'église Saint-Michel et de sa chapelle d'Ancézune, la commune souhaite solliciter le département, à travers ce dispositif, pour être soutenue dans cet investissement important.

Le montant des travaux des phases 2 et 3 avait respectivement été évalués en 2019 à 111 000 euros et 360 000 euros. L'inflation connue depuis de nombreux mois a conduit à une réévaluation à la hausse de 11.93% des travaux de la phase 1.

Il a été décidé lors du Conseil du 11 décembre 2024 de revoir comme suit les montants des deux prochaines phases :

Phase 2 : Restructuration passage nord et assainissement	Montant estimé en 2019 : 111 000 euros HT	Montant réévalué en 2024 : 130 000 euros HT
Phase 3 : Restauration des façades de la chapelle d'Ancézune et des arc boutants	Montant estimé en 2019 : 367 500 euros HT	Montant réévalué en 2024 : 430 000 euros HT
TOTAL	478 500 euros HT 574200 euros TTC	560 000 euros HT 672 000 euros TTC

Afin de financer la réalisation de ces deux phases de travaux, la commune de Caderousse entend solliciter plusieurs partenaires financiers.



SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025 à 18H00

Coût total de l'investissement (montant HT)	560 000€	Pourcentage
Participations financières sollicitées		
Contrat ambition Vaucluse 2023 - 2025	210 720 €	37.62%
DRAC PACA	224 000€	40%
Autofinancement	125 280	22.38%

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer les études en raison de l'attribution au Cabinet d'architecture ALMATOYA le marché de Maitrise d'œuvre pour le suivi des deux tranches de travaux.
Considérant que le plan de financement est modifié comme suit :

Phase 2 : Restructuration passage nord et assainissement	Montant estimé en 2019 : 111 000 euros HT	Montant réévalué en 2024 : 130 000 euros HT
Phase 3 : Restauration des façades de la chapelle d'Ancézune et des arcs boutants	Montant estimé en 2019 : 367 500 euros HT	Montant réévalué en 2024 : 430 000 euros HT
Maitrise d'œuvre	Almatoya architecture	35 589 euros HT 42 706.80 euros TTC
TOTAL	478 500 euros HT 574200 euros TTC	595 589 euros HT 714 706.80 euros TTC

Coût total de l'investissement (montant HT)	595 589€	Pourcentage
Participations financières sollicitées		
Contrat ambition Vaucluse 2023 - 2025	210 720 €	35.38%
DRAC PACA	238 235.6	40%
Autofinancement	146 633.4	24.62%

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De rapporter la délibération n°26.03.10 en date du conseil municipal du 26 mars 2025.
- D'approuver le plan de financement modificatif tel que présenté ci-dessus.
- De solliciter le Département de Vaucluse au titre du Contrat Ambition 2023/2025 pour un soutien à hauteur de 210 720€.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la signature de cette dernière et de sa mise en œuvre.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 10 octobre 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN